

**Motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Mme Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et Mme Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC».**

(renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la patinoire des Vernets, malgré de nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC);
- la mise en péril à moyen terme du GSHC en l'absence de construction d'une nouvelle infrastructure;
- l'absence de projet de construction d'une nouvelle patinoire dans le plan financier d'investissement (PFI) et l'absence de projet du Conseil administratif;
- que l'engouement populaire suscité par le hockey professionnel doit amener la Ville à mettre des infrastructures fonctionnelles à la disposition du GSHC;
- que la possibilité d'un partenariat public-privé pour la construction de cette nouvelle patinoire ainsi que son inscription au PFI permettraient de trouver un financement rapidement;
- que l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey doit se matérialiser par des actes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire au plan financier d'investissement, dans la catégorie des projets actifs, la construction d'une nouvelle patinoire à destination du hockey professionnel en vue d'une réalisation d'ici à 2016;
- de procéder aux arbitrages nécessaires permettant le financement et la réalisation de celle-ci, par exemple en remplacement du projet BAT SPO 050.012.54 ou 050.065.04;
- de proposer un partenariat public-privé pour son financement, par exemple via la construction d'un parking souterrain adjacent au projet;
- de déposer un crédit d'étude pour cette nouvelle infrastructure avant la premier semestre 2011;
- de se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club, en tant que principal utilisateur de la future infrastructure, lors de l'élaboration tant du crédit d'étude que du crédit de réalisation.